



AGIR POUR LE LOGEMENT

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION

HONORAIRES TTC¹

▶ Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989)	6% HT sur tous les encaissements + TVA en vigueur
▶ Locaux meublés	6% HT sur tous les encaissements + TVA en vigueur
▶ Locaux commerciaux	6% HT sur tous les encaissements + TVA en vigueur
▶ Locaux professionnels	6% HT sur tous les encaissements + TVA en vigueur
▶ Locations saisonnières	20.83% HT sur tous les encaissements + TVA en vigu
▶ Biens ruraux	-
▶ Terrains	-
▶ Autres locaux (résidence secondaire, garage, entrepôt...)	-
▶ Immeubles entiers	6% HT sur tous les encaissements + TVA en vigueur
▶ Garantie du paiement des loyers impayés et détériorations immobilières (en sus des honoraires de gérance)	2.50% HT du quittancement + TVA en vigueur
▶ Prestations particulières (rédaction de bail, état des lieux, frais de dossier contentieux locataire, gestion des contrats d'assurance...)	Sur demande et devis Consultez notre catalogue détaillé

LOCATIONS ACCESSOIRES À LA GESTION

HONORAIRES TTC¹

▶ Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)		
- entremise et négociation	10% du loyer annuel HT	baillieur
- visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail ²	12€ /m3 12€ /m3	baillieur locataire
- état des lieux location vide ²	3€ /m3 3€ /m3	baillieur locataire
- état des lieux location meublée ²	3€ /m3 3€ /m3	baillieur locataire
▶ Locaux de droit commun	-	
- négociation	-	
- état des lieux	-	
- rédaction de bail	-	
▶ Locaux commerciaux		
- négociation	30% HT du loyer annuel	
- état des lieux	150€ HT /PARTIE +TVA	+ 100m2 par huissier
- rédaction de bail	150€ HT /PARTIE +TVA	
▶ Locaux professionnels		
- négociation	30% HT du loyer annuel	
- état des lieux	150€ HT /PARTIE +TVA	+ 100m2 par huissier
- rédaction de bail	150€ HT /PARTIE +TVA	
▶ Locations saisonnières		
- négociation	-	
- état des lieux	-	
- rédaction de bail	-	
- taxe de séjour	-	
▶ Biens ruraux		
- négociation	-	
- état des lieux	-	
▶ Autres locaux (garage, entrepôt...)	120€ HT (forfait) / partie	

Nom commercial et dénomination sociale de l'entreprise suivie de sa forme juridique, montant du capital social, numéro SIREN/SIRET suivi de « RCS » et ville d'immatriculation, numéro, lieu de délivrance de la carte professionnelle et activité exercée, nom et adresse du garant.
En cas de liens de nature capitalistique et/ou juridique avec des banques ou sociétés financières, le mentionner et préciser le(s) nom(s) de cet(ces) établissement(s).
N° d'enregistrement Orias :

La remise d'une note est obligatoire.

^{1/} Indiquer l'assiette et le taux ou le montant. TVA au taux en vigueur de 20 % incluse
^{2/} Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire